

## Les Avantages que se servent nos parlementaires Francs Maçons des 2 assemblées, nos autres princes de la Ripublique :

### Nos Sénateurs pour commencer : par Yves Stéfanovitch.

L'indemnité parlementaire s'élève à 11 540€ nets par mois, plus une prime informatique de 1000€. Enfin chaque Sénateur se voit attribuer une enveloppe mensuelle d'un peu moins de 7000€ pour rémunérer ses collaborateurs personnels. 30% des Sénateurs emploient dans ce cadre des membres de leur famille , en toute légalité.

Outre appartements et voitures de fonction, la poste , la RATP et la SNCF sont gratuites , et les Sénateurs ont droit à une cinquantaine d'aller-retour gratuits par an sur Air France.

Ils disposent au Sénat , d'une ville dans la ville, d'un coiffeur, de cours de tennis, d'une salle de sport, d'un médecin , d'un Kiné , et de buvettes où le whisky est à 0,50€ en toute illégalité , ( les alcools forts sont interdits par le code des impôts dans toutes les buvettes associatives) .

Le Sénat emploie 1260 fonctionnaires au titre de nounous des Sénateurs , ils « travaillent » 32 heures/semaine et ont droit à presque 4 mois de vacances pour un minimum de 2300€/mois, mais beaucoup gagnent davantage, qu'on se rassure.

On compte environ 300 administrateurs , dont quelques hauts fonctionnaires dont les salaires peuvent aller jusqu'à 20 000€. 28 appartements de 90 à 280 m2 leur sont réservés pour 600€/mois l'unité.

A 60 ans comme retraite , pour 25 ans de mandat ils ont 6000€, et 4000€ pour 15 ans de mandat. Outre la déjà retraite de fonctionnaire de la plupart d'entre eux , souvent Sénateurs bien après 60 ans , ils sont les rois du cumul !

### Et nos chers Députés dans tout ça !

Préparez vous aussi à travailler pour nos chers Députés de droite et de gauche qui s'entendent comme Larrons en foire pour piller les fonds publics !

Il faut que ça se sache ! Pour chaque député non réélu, les Français devront payer 417.120 euros, soit 60 mois x 6952€.

C'est la nouvelle indemnité chômage des députés ! Repris ce matin sur RMC par JJ BOURDIN qui souligne que les élus de la gauche à la droite sont tous d'accord.

La plupart des médias n'en parlent pas !!

Avant de quitter la présidence de l'Assemblée Nationale, Jean- Louis Debré nouveau président du conseil constitutionnel, a fait un joli cadeau à ses amis députés de tous les partis ! Bien entendu cette généreuse "indemnité chômage" totalement inconditionnelle, et l'heureux bénéficiaire de cette jolie rémunération de 5 ans n'est tenu à aucun engagement, comme par exemple : justifier de la recherche d'un nouvel emploi, d'une visite mensuelle à l'ANPE, ou d'une activité justifiant cette « Aide Sociale »... bref, tout ce qui est demandé à des chômeurs ordinaires. Voilà de quoi crève la Ripublique, de la corruption de ses élites, car évidemment aucun parti n'a protesté, vu que tous bénéficieront des largesses de M. Debré.

A l'issue des 5 ans d'indemnités, les députés non réélus percevront à vie 20 % de ce traitement soit 1390 euros par mois.

Alors, faites des efforts, travaillez plus pour payer des impôts qui serviront à payer les "golden parachute" de nos députés.

Mais pourquoi 5 ans ? C'est précisément le temps d'une alternance législative. Ce vote intervient au moment où les candidats nous parlent des efforts que devront consentir les Français pour réduire la dette et dénoncer le train de vie dispendieux de l'Etat !

L'information sur la nouvelle indemnité « chômage » des députés a été relevée par le Canard Enchaîné le 7 février 2007. Puis reprise et précisée par le Midi Libre, le 1 er Mars 2007. Curieusement, ce sont les seuls médias à en avoir parlé. Silence total du côté des télévisions, radios ou des autres journaux, habituellement pressé de dénoncer les parachutes en or de certains grands patrons (Certes avec raison).

Pourquoi se taisent-ils sur cette affaire ? Sans doute parce que cette loi a été votée en douce, par tous les groupes politiques, UMP, PS, UDF et PCF, qui savent parfaitement s'entendre lorsqu'il s'agit de s'octroyer des avantages sur le dos des Français.

Avant de quitter son perchoir, Jean-Louis Debré a fait voter à l'unanimité et dans le silence complet, une loi pour que désormais, un député non réélu touche pendant 60 mois au lieu de 6 mois son indemnité mensuelle nette qui est à ce jour, selon info sur site Assemblée nationale, de 5178 €, soit 6952 € bruts. Chaque député non réélu coûte donc aux Français 417.180 euros sur 5 ans ! Sans parler de ce qu'il leur coûtera "à vie" ! Ces indemnités ont été attribuées aux députés et définies par l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958. L'indemnité de base est calculée par référence au traitement des fonctionnaires occupant des emplois de l'État classés dans la catégorie présentement dite hors échelle. Elle est égale à la moyenne du traitement le plus bas et du traitement le plus élevé de cette catégorie, ce qui correspond au traitement d'un conseiller d'État ayant moins d'une année d'ancienneté dans son grade. S'y ajoute l'indemnité de résidence, comme pour les fonctionnaires, au taux de 3 %. Selon l'article 2 de l'ordonnance

précitée : "L'indemnité parlementaire est complétée par une indemnité dite de fonction".  
Le montant de cette indemnité est égal au quart du montant de l'indemnité parlementaire  
(indemnité parlementaire proprement dite majorée de l'indemnité de résidence).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, les indemnités mensuelles brutes sont les suivantes :

Indemnité de base : 5 400, 32 €. Indemnité de résidence (3 %) : 162, 01 euros

Indemnité de fonction (25 % du total) : 1390, 58 €. - Soit brut mensuel 6 952,91 euros-

Retenues obligatoires devant être déduites du brut mensuel, diverses retenues : -  
Cotisation à la caisse des pensions pendant 15 premières années de mandat : 1153,08 €. -  
Contribution exceptionnelle de solidarité : 55,62 €. C. S. G. et contribution au  
remboursement de la dette sociale : 539,5€. Cotisation au fonds de garantie de ressources  
: 27,00 €. Soit net mensuel 5177,66 euros.

Il faut ajouter à ces largesses le fait que 2/3 de ces parlementaires sont frères 3 points  
ayant beaucoup usé de leurs influences pour aider tel ou tel autre frère affairiste .

Qu'à ce titre , beaucoup on acheté à vil prix des résidences princières et autres jolies  
propriétés dans des enchères arrangées par des frères commissaires priseurs ici ou là .

Pour y pourrir de leurs fins de vies parasites encore et toujours sur le dos des  
contribuables et victimes spoliées en Silence !